

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1250

présenté par
M. Berteloot

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« alimentation »

insérer les mots :

« sur la base des plans de filières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ajouter cette précision permet de moderniser les enseignements dispensés mais également de préparer au mieux les nouvelles générations aux défis actuels et de demain. Cela permettrait également de rendre plus attractives et concrètes les formations agricoles.